

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Dihydrogéoorthophosphate d'ammonium</b>		
<b>Autres moyens d'identification</b>			
<b>Numéro SDS</b>	KFC_NH4H2PO4_CA_FR		
<b>Synonymes</b>	Dihydrogénophosphate mono d'ammonium, MAP		
<b>Usage recommandé</b>	Engrais.		
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).		
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>			
<b>Nom de la société</b>	Koch Fertilizer Canada ULC		
<b>Adresse</b>	1400 17th Street East Brandon MB R7A 7C4 CA		
<b>Téléphone</b>	204-729-2900		
<b>Courriel</b>	kochmsds@kochind.com		
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	Pour une urgence chimique		
	Call CHEMTREC day/night		
	États-Unis	1.800.424.9300	
	Emergency Assist Response	1.204.729.2999	
	To Request SDS	1.316.828.7672	

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.
<b>Dangers pour la santé</b>	Non classé.
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.
<b>Éléments d'étiquetage</b>	
<b>Symbole de danger</b>	Aucune.
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucune.
<b>Mention de danger</b>	Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Intervention</b>	Se laver les mains après utilisation.
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
<b>Élimination</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
<b>Autres dangers</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Sans objet.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Dihydrogéoorthophosphate d'ammonium		7722-76-1	> 80
Orthophosphate d'ammonium et de magnésium (Struvite)		7785-21-9	< 10

Sulfate d'ammonium	7783-20-2	< 10
Hydrogénorthophosphate de diammonium	7783-28-0	< 10

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.  
 Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de la spécification du produit ou des valeurs NPK (azote, phosphore, potassium). La teneur en NPK se trouve sur les bons de commande indiqués, les factures des clients ou les feuilles de spécifications du produit obtenues du fournisseur.

#### 4. Premiers soins

**Inhalation** Déplacer la personne à l'air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.

**Contact avec la peau** Laver abondamment à l'eau. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent.

**Contact avec les yeux** Ne pas se frotter les yeux. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer avec soin à l'eau. Si une irritation se produit, obtenir une assistance médicale.

**Ingestion** Rincer soigneusement la bouche en cas d'ingestion de poussières. Consulter un médecin si des troubles apparaissent.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés** Contact avec les yeux: Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, écorchement de la cornée et déchirure.  
 Contact avec la peau: Légère irritation cutanée.  
 Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires et entraîner une irritation de la gorge et la toux.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire** Traiter de manière symptomatique.

**Informations générales** S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

#### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Agents extincteurs appropriés** Utiliser le moyen d'extinction approprié pour les matériaux environnant.

**Agents extincteurs inappropriés** Aucun(e) connu(e).

**Dangers spécifiques du produit dangereux** Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers** Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise. En cas d'incendie, il faut porter un appareil respiratoire autonome en mode de pression positive ainsi que des vêtements protecteurs complets.

**Équipement/directives de lutte contre les incendies** Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.

**Risques d'incendie généraux** Ce produit est incombustible.

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence** Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. S'assurer une ventilation adéquate. Porter un vêtement de protection approprié. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage** Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Balayer ou aspirer le déversement et mettre dans un récipient approprié pour élimination. S'il est nécessaire de balayer une zone contaminée, utiliser un agent de suppression de poussière qui ne réagit pas avec le produit. Après retrait, rincer abondamment et en profondeur la surface contaminée avec de l'eau.

**Précautions relatives à l'environnement** Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.  
 Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas contaminer l'eau. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Éviter de générer et de disperser de la poussière. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser avec une ventilation adéquate. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Quand il est stocké dans un espace/une cale confiné non ventilé, ce produit peut émettre de l'ammoniac ou d'autres odeurs et mener à un appauvrissement en oxygène dans cet espace et autres espaces confinés. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

<b>Limites d'exposition professionnelle</b>	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
<b>Valeurs biologiques limites</b>	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation de poussières.
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>	
<b>Protection du visage/des yeux</b>	En cas de risque de contact : Porter des lunettes de protection contre la poussière.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	En cas de risque de contact : Porter des gants de protection. Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés.
<b>Autre</b>	Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé.
<b>Protection respiratoire</b>	Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté. Porter une protection respiratoire à adduction d'air si les concentrations d'exposition sont inconnues. Si la ventilation est inadéquate ou s'il y a un risque d'inhalation de poussières, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre à particules.
<b>Dangers thermiques</b>	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Apparence</b>	Granulés.
<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Granulés.
<b>Couleur</b>	Gris. Brun.
<b>Odeur</b>	Légèrement acide.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	4.5 (solution à 1 %) 5.4 - 10 (Solution à 5 %)
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Non pertinent
<b>Point d'éclair</b>	Non pertinent
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Non disponible.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.

<b>Densité de vapeur</b>	Non pertinent
<b>Densité relative</b>	1.8 g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	99.5 - 100 %
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Masse volumique apparente</b>	64 - 75 livres/pied <sup>3</sup> 950 - 1050 kg/m <sup>3</sup>
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales. Se décompose à température élevée pour former de l'ammoniac et de l'acide polyphosphorique.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la formation de poussière. Températures élevées.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts. Acides forts. Bases fortes. Magnésium.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de phosphore. Oxydes d'azote. Ammoniac.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	La poussière peut irriter l'appareil respiratoire.
<b>Contact avec la peau</b>	Les poussières peuvent irriter la peau.
<b>Contact avec les yeux</b>	La poussière peut irriter les yeux.
<b>Ingestion</b>	L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Contact avec les yeux: Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, écorchement de la cornée et déchirure. Contact avec la peau: Légère irritation cutanée. Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires et entraîner une irritation de la gorge et la toux.
--	--

### Renseignements sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Quantités importantes : Peut provoquer des effets sur le métabolisme du calcium, se traduisant par des troubles cardiaques et des fonctions altérées. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.
-----------------------	---

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Dihydrogénéorthophosphate d'ammonium (CAS 7722-76-1)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/m <sup>3</sup>
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Hydrogénorthophosphate de diammonium (CAS 7783-28-0)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat Sprague-Dawley	> 5000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 5000 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat Sprague-Dawley	> 2000 mg/kg
Sulfate d'ammonium (CAS 7783-20-2)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 1000 mg/m <sup>3</sup> , 8 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	2840 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Peut provoquer une irritation des yeux.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Aucune donnée disponible.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Non un sensibilisateur de la peau.	
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Aucune donnée disponible.	
<b>Cancérogénicité</b>	Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucune donnée disponible.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Aucune donnée disponible.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Aucune donnée disponible.	
<b>Danger par aspiration</b>	Non classé.	
<b>Effets chroniques</b>	Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.	
<b>Autres informations</b>	On a noté aucun autre effet spécifique aigu ou chronique sur la santé.	

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Hydrogénorthophosphate de diammonium (CAS 7783-28-0)		
<b>Aquatique</b>		
Algues	CE50 Selenastrum capricornutum	> 97.1 mg/l, 72 heures
Crustacés	CL50 Daphnia	1790 mg/l, 96 heures
Poisson	CL50 Carpe, carpe mrigal (Cirrhinus mrigala)	1700 mg/l, 96 heures
Sulfate d'ammonium (CAS 7783-20-2)		
Poisson	CL50 Salmo gairdneri (truite arc-en-ciel)	173 mg/l, 96 heures
<b>Aquatique</b>		
Algues	CE50 Chlorella vulgaris	2700 mg/l, 18 Jours
Crustacés	CE50 Puce d'eau (daphnia magna)	> 100 mg/l, 96 heures
<b>Persistance et dégradation</b>	Aucune donnée disponible.	
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Ce produit n'est pas présumé bioaccumulable.	
<b>Mobilité dans le sol</b>	Ce produit est soluble dans l'eau et peut se disperser dans le sol.	

**Autres effets nocifs** Les engrais, en particulier ceux qui contiennent de l'azote et/ou du phosphore, peuvent stimuler la croissance des mauvaises herbes et des algues dans les eaux de surface statiques. Les engrais azotés peuvent contenir ou former des nitrates qui peuvent contaminer les eaux de surface et souterraines. Des concentrations élevées en nitrates peuvent rendre l'eau impropre à la consommation pour les humains et les détails.

### 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du matériau au moment de l'élimination.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Non réglementé.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du matériau au moment de l'élimination.

**Emballages contaminés** Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

### 14. Informations relatives au transport

#### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Sans objet.

### 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

#### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

#### Règlements internationaux

##### Convention de Stockholm

Sans objet.

##### Convention de Rotterdam

Sans objet.

##### Protocole de Kyoto

Sans objet.

##### Protocole de Montréal

Sans objet.

##### Convention de Bâle

Sans objet.

#### Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

<b>Date de publication</b>	04-Mai-2017
<b>Date de la révision</b>	-
<b>Version n°</b>	01
<b>Liste des abréviations</b>	CE50 : concentration efficace, 50 % DL50 : dose létale, 50 %.
<b>Références</b>	HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition
<b>Avis de non-responsabilité</b>	NOTE : Les informations fournies dans le présent document sont basées sur des données considérées comme exactes à la date de préparation de cette Fiche de données de sécurité (FDS) et ont été compilées conformément aux réglementations gouvernementales identifiant les catégories d'informations à fournir. Cette FDS ne doit pas être utilisée comme notice commerciale par le fabricant ou le revendeur. Aucune garantie expresse ou implicite n'est accordée quant à l'exactitude ou à la clarté des données et des informations de sécurité ci-avant. Aucune autorisation expresse ou implicite n'est accordée quant à l'exploitation d'une invention brevetée sans licence. Des informations supplémentaires peuvent être nécessaires pour évaluer d'autres applications du produit, y compris l'emploi du produit en association avec d'autres matières ou dans d'autres procédés que ceux spécifiquement indiqués. Les informations fournies quant aux risques éventuels associés au produit n'ont pas pour but de suggérer que l'utilisation du produit dans une application donnée entraîne nécessairement une exposition ou un risque pour les travailleurs ou le grand public. Aucune responsabilité n'est assumée par le fournisseur quant aux dommages ou blessures résultants d'une utilisation anormale, d'un non-respect des pratiques recommandées ou des risques inhérents à la nature du produit. Les acheteurs ou utilisateurs assument tout risque résultant de l'utilisation, de la conservation et de la manipulation du produit conformément aux lois et réglementations fédérales, nationales et locales, le cas échéant. Les acheteurs et utilisateurs du produit doivent avertir à son sujet tous leurs employés, agents, sous-traitants et clients utilisant ledit produit décrit dans cette FDS.